

LES SERVICES PUBLICS CENTRAUX

Nous voici pour terminer notre parcours devant l'Hôtel de Ville qui fut le cœur battant de notre grande Commune.

Ce que je voudrai dire d'abord, c'est à quel point la Commune sut assurer un fonctionnement des services publics qui répondit aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. Ce fut là l'essentiel en un temps où le combat contre Versailles occupait à compter d'avril la première place dans les préoccupations de la révolution.

Résultat remarquable d'autant plus que la Commune héritait d'une situation plus que difficile.

Il y avait d'abord la complexité institutionnelle des services publics. Certains dépendaient exclusivement de l'État : tout le régalien et, pour notre propos avant tout la Justice et la Sûreté, mais aussi la Poste.

D'autres services publics dépendaient à la fois de l'État et de la Ville, c'était le cas de l'école sur lequel je ne reviendrai pas.

D'autres services étaient assurés par des institutions semi-autonomes : la santé dépendait ainsi de l'Assistance publique. D'autres services dépendaient eux directement et entièrement de la Ville comme les égouts, la voirie etc etc.

Enfin, il ne faut pas oublier tout ce qui était souvent du ressort du privé comme la « charité » ou comme les transports concédés que ce soient les chemins de fer ou les transports urbains, ou l'énergie avec la compagnie du gaz.

On le voit, la gamme des situations était extrêmement diverse, et il fut très délicat à la Commune, dans le court délai où elle se trouvait de décider rapidement. Il fallut faire preuve d'un fort esprit de décision révolutionnaire pour assurer le fonctionnement de tous ces services, souvent d'ailleurs, médiocres, insuffisants et coûteux, même si des progrès techniques avaient assurément été réalisés. Surtout ces services visaient avant tout à l'autorité de l'état bourgeois, et étaient grandement indifférents au sort des classes populaires.

Par ailleurs, partout, les Versaillais, en quittant Paris, vidèrent les caisses (en un temps où la monnaie n'était pas du tout virtuelle, rappelons-le) ne laissant guère de moyens aux communardes et communards. Également, un grand nombre des cadres que ce soient ceux de la Ville ou ceux de l'État choisirent de partir à Versailles ou de rester prudemment chez eux. Les services publics se trouvaient ainsi décapités, ce qui n'était pas forcément une mauvaise chose, nombre de ces responsables étant incompetents, ne devant leur carrière et leurs hauts salaires qu'à leur zèle pour le pouvoir impérial ! Pour les petits fonctionnaires, municipaux ou de l'État, une majorité accepta de travailler pour la Commune mais une partie fut sensible aux menaces de Versailles d'un licenciement. Prenons l'exemple de la Poste aucun des 65 chefs de service n'accepta de servir la Commune, alors que 85% des facteurs le firent.

Devant cette situation, souvent dramatique, la Commune avança avec quelques idées essentielles qu'elle sut mettre en œuvre.

La Commune fixa d'abord ce qui devait ressortir de l'État et ce qui devait ressortir de la Commune. On sait qu'elle fut fédéraliste et accorda une large place à l'autonomie municipale. L'école et la sûreté devaient ainsi revenir à la seule responsabilité de la Commune. Et, par la force des choses, devenue plus que la seule Commune de Paris, la révolution prit aussi en charge des services régaliens comme la Justice.

Partout où elle prit ainsi les choses en main, la Commune avança sur la base de grands principes.

La gratuité des services publics fut le premier de ces principes, fondement de la République sociale à laquelle aspirait la révolution. Elle fut mise en œuvre de manière très générale, à l'école, dans les services sociaux des mairies, et Eugène Protot voulut l'établir dans la Justice, qui favorisait trop souvent ceux qui avaient les moyens au détriment des plus pauvres. Cette gratuité n'était pas d'ailleurs sans poser des questions quant on voit, par exemple, l'énorme augmentation des dépenses sociales des arrondissements pendant la Commune. À terme, bien sûr, il aurait fallu trouver ou prendre l'argent. Mais la Commune n'eut pas le temps d'avancer sa réflexion sur le problème des impôts. De ce fait, les économies étaient de rigueur : Jourde, le délégué aux Finances de la Commune, serrait aussi beaucoup les dépenses des administrations, fixant ainsi la norme : « Lorsqu'on me demande 200 000 Frs, je me renseigne sur l'emploi et je tâche de n'en donner que 50 000 s'ils peuvent suffire. » 80% du budget de la Commune allait à la Guerre.

Le deuxième grand principe était d'appliquer aux services publics l'idée démocratique, ce qui posait la question de leur gestion. Associer la nécessité d'une direction à une vraie participation des personnels à la gestion des services n'était pas simple, particulièrement dans les grands services publics. Les choix furent différenciés, mais on vit beaucoup avancer des modes de contrôle de la gestion avec la mise en place de conseils, de délégués que ce fut à la Poste ou à l'Imprimerie nationale ou ailleurs. Mais on en appelait aussi à l'intervention citoyenne. Dans les assemblées populaires, dans les réunions, on discutait aussi de ces services et on multipliait les propositions, particulièrement pour ce qui concernait la principale préoccupation des classes populaires, l'alimentation. L'alimentation était le premier des droits de l'homme, avait rappelé Charles Fourier.

Pour les directions, on préférait le principe de l'élection à celui de la nomination par l'État fut-il communard. Cependant, l'urgence ne permettait guère à se prêter à cet exercice démocratique. Il fallut nommer. Nous devons constater, là, que ceux (bien trop rarement celles) qui furent nommés surent exercer leur responsabilité. On vit des ouvriers et des employés faire ainsi leur preuve de la capacité des classes populaires à diriger des grands services publics. Toutefois, on tentait aussi d'associer un certain niveau de compétence ou de connaissance pour certaines fonctions. À la justice, si Protot voulait des jurys populaires, mais pas des tribunaux populaires, il voulait des juges ayant de solides connaissances juridiques.

Dans le secteur de la culture, que ce fut dans les arts plastiques, ou dans les arts du spectacle, une voie originale fut ouverte. Avec le choix d'une autonomie extrême laissée aux artistes pour gérer les Beaux-Arts et les théâtres.

Restait la question des services privés. La Commune fit, ici, preuve de pragmatisme. Malgré le souhait de quelques-uns, comme elle l'avait fait pour la Banque de France, la Commune ne toucha pas aux compagnies du Gaz, de Transports en commun ou de chemins de fer, se contentant d'exercer un contrôle rigoureux pour que le fonctionnement du service soit assuré et qu'aucun espionnage ne soit fait au profit de Versailles.

Concluons cet exposé par deux faits essentiels qui rentrent dans notre sujet. En décidant que les ateliers abandonnés seraient réquisitionnés pour les remettre en activité et que les logements vides seraient aussi réquisitionnés pour les remettre aux sans domicile, la Commune instituait deux domaines inédits de service public : l'idée qu'il existait un droit au travail et un droit au logement ouvrait, avec une modernité remarquable, de nouveaux champs aux services publics, qui remettaient en cause profondément la structure économique et sociale. L'intérêt général prenait le pas sur la primauté ancestrale de la propriété privée.

Aux prises à des difficultés immenses, la Commune réussit, tout à la fois, à assurer le fonctionnement des services publics de manière satisfaisante - C'était indispensable pour le succès de la révolution ; mais aussi à avancer vers des services publics qui traduisaient la volonté populaire d'une République démocratique et sociale.

Vive la Commune !